

Image not found or type unknown



## Païement des indemnités en combien de fois?

Par **christophe45**, le **26/02/2015 à 19:41**

Bonjour,  
suite à une rupture conventionnelle, l'employeur a-t-il le droit de payer les indemnités en 10 fois?  
Merci pour vos conseils

Par **P.M.**, le **26/02/2015 à 20:47**

Bonjour,  
Il a le droit si vous acceptez mais autrement, comme vous n'êtes pas un établissement de crédit, normalement c'est dans le solde de tout compte après la rupture effective en une seule fois...